

Compte-rendu intersyndical des élus C

Session d'automne 2012 de la section 30 du Comité National

Bernard MERCIER (SNPTES-UNSA), Olivier RAZAKARISOA (SGEN-CFDT), Joëlle TEMPLIER (SNTRS-CGT)

La session s'est tenue du 05 au 08 novembre.

1) Mode de fonctionnement général de la section

- Critères de la section

Ils concernent trois domaines : l'évaluation, l'avancement de grade et le recrutement. Ces critères sont publics et font l'objet d'un affichage.

La section doit travailler pour définir ses critères. A titre de référence, elle dispose de ceux de la mandature précédente. Il faut rapidement revoir les critères d'évaluation pour les définir et les faire connaître aux candidats avant les concours.

Discussion à propos du critère « production scientifique ». Il faut distinguer production et productivité, tenir compte des différences liées aux domaines et apprécier la qualité scientifique. L'évaluation ne doit pas se limiter au simple décompte des publications qui ne représentent pas l'ensemble de l'activité du chercheur.

Un élu du collège A note que le critère « management » est considéré comme important pour les promotions DR et trouve que cela ne devrait pas être systématique.

- Participation des membres B (chargés de recherche, maîtres de conférence) et C (ITAs) à la présentation des dossiers de promotion des DR1 et DRCE.

Cela implique une modification de l'organisation. Dans un premier temps, en présence des membres B et C, il faut une lecture neutre des dossiers, la discussion s'effectuant ensuite sans les B et C. C'est plus compliqué mais permet une première lecture de tous les dossiers.

Décision favorable

- Déontologie (candidature des membres de la section à une promotion, participation lors des évaluations et candidatures de personnels de son labo).

Rappel de ce qui avait été adopté lors de la précédente mandature : le postulant devait démissionner l'année avant de candidater à la promotion. Aucun des candidats potentiels ne s'est finalement présenté.

La nouvelle section 30 adopte la même position.

Participation à l'évaluation d'un membre de son labo : le représentant sort.

Le conflit d'intérêts n'est pas seulement au sein d'un labo, il peut être au sein d'une ANR. La déclaration de conflit d'intérêts est de base dans les instances d'évaluations. Dans ce cas, il y aura une déclaration de conflit d'intérêts avec ensuite prise de parole ou pas.

Après communication des résultats de concours, si des membres de la section sont sollicités par des candidats, ils les orienteront vers le président qui sera la personne habilitée à répondre aux questions.

Une fois la charte de déontologie adoptée, la section pourra la faire figurer sur le site internet.

- Classement des dossiers de demandes de PES (prime d'excellence scientifique) ?

L'an dernier, cela représentait 30 dossiers. Si la section décide de ne pas classer les dossiers, la direction des instituts peut créer un comité de sélection (le président de la section en est membre). La section préfère classer les dossiers sur la base des critères d'évaluation établis plutôt que de laisser la décision à un petit nombre de personnes. Les membres de la section peuvent-ils candidater ? Question à poser à F. Gaill, la section verra ensuite.

2) Intervention de Frédéric Delay, président de la Commission Spécialisée du domaine SIC (Surfaces et Interfaces Continentales) de l'INSU:

Présentation « prospectives SIC-2013 ».

SIC est l'un des 4 domaines scientifiques de l'INSU. Du fait de son statut d'institut national, l'INSU peut mener une prospective. La prospective scientifique à 5-6 ans est un outil important. Elle permet la demande de fonds, d'infléchir les appels d'offres de programmes, ce qui est structurant, et le coloriage de postes.

La CS-SIC est en charge de la coordination de la prospective :

- 1) thématiques scientifiques,
- 2) systèmes d'observation données métrologie,
- 3) grands instruments, outils spéciaux,
- 4) actions programmatiques.

Ex : il existe une labellisation « services d'observation » (SO) de systèmes très différents les uns des autres. A noter que le CNRS donne autant aux SO qu'aux UMR. Il a été mis en place une commission d'évaluation des SO (un peu sur le modèle AERES).

Souhait d'enrôlement de la S30 dans la prospective au même titre que la CS-SIC.

Il est rappelé que la section devra faire un rapport de conjoncture en 2014 (pour les

thématiques scientifiques voir le rapport de conjoncture 2010 élaboré par la précédente section 20).

Principales thématiques défendues :

- 1) Flux de matière (altération, érosion, hydrologie)
- 2) Biodiversité
- 3) Ecotoxicologie, dynamique des éléments, physico-chimie des interfaces, bio-géochimie
- 4) Changements globaux, paléo-écologie, paléo-environnements continentaux et côtiers

et d'autres, arbitrées par la CS-SIC et la section 30.

Les zones ateliers (ZA) sont à l'InEE ce que les SO sont à l'INSU. L'InEE a déjà produit un site forum web « colloque prospectives », mais celui de SIC sera plus simple avec 4 grandes thématiques. Il y aura une interface interactive pour alimenter cette page par des discussions sur les thématiques, ex : la place de l'écotoxicologie dans l'INSU-SIC /INEE. L'INSU doit être plus présent.

La S30 doit faire la pub pour la prospective et le site forum (activé vers le 20 novembre).

3) Evaluation des chercheurs à mi-vague et vague:

105 dossiers examinés (3 dossiers manquants et 1 dossier incomplet : avis différé)

Avis favorable pour tous les dossiers

- Le niveau des dossiers est élevé -

4) Titularisation fin de stage

9 chercheurs : *Avis favorable* pour tous

5) Confirmation d'affectation et désignation d'un « directeur de recherches » (i.e. un tuteur) pour les nouveaux CR

Toutes les affectations sont confirmées, les tuteurs désignés prendront contact avec les nouveaux chercheurs.

6) renouvellement de mise à disposition

1 demande : *Avis favorable*

7) Promotion CR2 --> CR1

Cette promotion n'est pas un concours, elle n'est pas liée à un nombre de possibilités.

7 Demandes : *Avis favorable* pour toutes.

Les candidats et l'institut recevront le message et l'avis de la section.

8) Création de LEA (laboratoire européen associé)

Un LEA est une structure souple de collaboration, financement pour des rencontres internationales. Demande de LEA entre l'Université de Bretagne à Rennes et l'Université d'Odense (Danemark) :

Avis favorable

9) Changement de section

1 demande de chercheur : *avis favorable*

1 demande de changement de section principale d'une unité : la demande est motivée par le fait que les thématiques de cette unité semblent être, à une courte majorité, plus

portée par la section 30 que par la 29. La section se demande néanmoins les conséquences d'un tel changement si les chercheurs restaient à titre personnel dans la section 29. Elle décide de reporter son avis, et d'auditionner le directeur d'unité lors de la prochaine session.. *Avis réservé.*

10) Ecoles thématiques

Les demandes doivent répondre aux critères d'une école thématique et relever de la section. Avis sur les 9 demandes examinées : 5 favorables (voire très favorables), 2 réservés, 1 défavorable, 1 « pas d'avis ».

11) Médailles

La section a choisi de proposer un nom de chercheur pour chaque médaille.

Argent : Lavorel Sandra, LECA, INEE
Bronze : Davranche Mélanie, Géosciences Rennes, INSU

12) Candidatures pour promotion DR2 > DR1

Appréciation des dossiers (14) selon les critères définis. Un tableau sera renseigné après lecture de plusieurs dossiers car l'appréciation est relative.

Lecture des dossiers en présence des membres B et C. Discussion et classement hors B et C.

13) Candidatures pour promotion en DRCE1 et DRCE2

DR1 --> DRCE1 : 3 demandes
DRCE1 --> DRCE2 : 2 demandes
Même procédure que pour DR2/DR1

14) Intervention des directeurs scientifiques adjoints : Elisabeth Vergès (SIC-INSU) et Sylvain Lamare (Ecologie fonctionnelle et changements globaux-INEE).

Pour une raison d'emploi du temps, Elisabeth Vergès n'a pu rester que quelques minutes. La discussion s'est essentiellement déroulée avec Sylvain Lamare.

Promotions : arbitrage de la répartition des postes en fonction de la pression (nombre de demandes) existant dans les différentes

sections. 40 % des postes INEE seront sur les CID (commissions interdisciplinaires)

Possibilités pour la S30 :

4 DR1 (2 INSU + 2 INEE). Le choix revient à la section, il n'y a pas d'obligation de répartition à suivre. Recommandations : éviter le tout du même institut, classer 8 DR2 pour effet mémoire.

DRCE2 : 0 ou 1. DRCE1 aucun.

Appel d'offre chercheurs: 6 DR2, 7 CR2 (6 CR2 blancs et 1 colorié INC), 1 CR1 fléché MOLIS.

A la question concernant les ITAs, S. Lamare a répondu que le remplacement des départs en retraite se ferait à 1 pour 1. En précisant la question par la prise en compte des précaires, il est apparu que les 20 ETPT (environ) qui seraient attribués comprendront les CDisations et le maintien des postes clés.

Le chiffre des ETPT sera connu fin novembre, pour les autres il n'y a pas d'indication. De toute façon les contrats longue durée (CLD) seront impactés. Compte tenu des besoins liés aux grands instruments faudra-t-il envisager un allègement sur les postes chercheurs ?

Aucun contrat courte durée (CCD), ni stage de master ne pourra être financé sur la dotation FEI (fonctionnement, équipement et investissement), mais uniquement sur contrats ou ressources propres (Attention, EC2CO est une dotation en FEI). L'année passée, il y a eu diminution de la part INEE dans les actions thématiques (EC2CO), souhait de S. Lamare de doubler le financement cette année, à l'INSU, la part va baisser il faudra solliciter la chimie.

- Il apparaît que la gestion des postes ITAs, et en particulier des contrats précaires longue durée, reste très floue. La CDisation est abordée mais pas la titularisation. La recherche sur contrats (ANR, IDEX..) étant toujours d'actualité, la précarité va se poursuivre -

15) Questions diverses

Possibilité d'avoir recours à des experts dans les jurys de recrutement? OUI

Audition des DR ? OUI

Jurys pléniers ? OUI

Discussion sur l'avis du C3N aux assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

(le C3N est une instance représentative des composantes du Comité National), qui demande la rupture avec la politique de recherche mise en place ces dernières années (AERES, ANR, crédit impôt recherche, IDEX...).

Vote: oui 17 ; non 3 ; abstention 1

Sur la motion du conseil scientifique de l'INEE à ces mêmes assises de l'ESR : oui 17 ; non 1 ; abstention 3

Les deux motions (voir en doc joint) sont approuvées par la section
